

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube.

Date de convocation :

Mardi 8 décembre
2020

Affichage :

Du vendredi 18
décembre 2020 au
jeudi 18 février 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Présents : Mesdames, Messieurs BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHÉO Aude, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à M.HAURET Pascal, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, Mme MÉTAYER Chrystèle, ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme JUBAULT-CHAUSSE

M.Damien GÉZÉQUEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 8 décembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

97-2020 - Composition des comités consultatifs communaux – membres élus.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-21,
Vu la délibération n°83-2020 du 18 novembre 2020 relative à la création et à la composition des comités consultatifs communaux,
Vu l'avis du bureau municipal du 7 décembre 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- 1) ne pas voter au scrutin secret
- 2) de désigner les élus qui composeront, pour la durée du mandat, les comités consultatifs suivants :

<u>Comité consultatif « Aménagement durable du territoire » :</u>
4 élus : M. Bard (Président), Mme Bouleau, Mme Groseil-Moreau, Mme Vallée (titulaires) + M. Van Cauwelaert et M. Le Goc (suppléants) - 11 citoyens - Prestataires externes en fonction de l'ordre du jour (l'architecte-urbaniste, maître d'œuvre...) - Les responsables des pôles aménagement et services techniques, développement du territoire et urbanisme et solidarité
<u>Comité consultatif « vie économique »</u>
8 élus : M. Pointier (Président), Mme Métayer, Mme Pérot, Mme Pointier, M. Souquet, M. Van Cauwelaert et Mme Jubault-Chaussé, M. Le Guennec (titulaires) - 2 représentants de l'association représentant les commerçants, artisans et professions libérales - 2 représentants des zones d'activités - 4 citoyens - le responsable du pôle aménagement et services techniques et le responsable du pôle développement du territoire et urbanisme
Comités consultatifs rattachés à la commission « Petite enfance, enfance jeunesse »
Mme Mahéo, Présidente
<u>Comité consultatif « temps du midi »</u>
- élus : Mme Mahéo (titulaire), Mme André-Sabourdy (suppléante) - 3 représentants du prestataire - 3 parents d'élèves de l'école privée - 3 parents d'élèves de l'école publique - 1 représentant des intervenants du temps du midi par cycle pour chaque école - le responsable du service enfance jeunesse et le cuisinier municipal
<u>Comité consultatif « temps de l'enfant »</u>
- élus : Mme Mahéo et Mme Villaret (titulaires), Mme André-Sabourdy et Mme Bonnafous (suppléantes) - 3 parents d'élèves de l'école publique - 3 parents d'élèves de l'école privée - les directeurs des écoles publique et privée - le responsable du service enfance jeunesse, la responsable du multi-accueil - 1 agent intervenant sur le temps du matin et 1 agent intervenant sur le temps du soir - les agents chargés de la direction des accueils de loisirs
<u>Comité consultatif restauration multi-accueil</u>
- élus : Mme André-Sabourdy (titulaire), Mme Mahéo (suppléante) - le responsable du prestataire de service - les cuisiniers (municipal et du prestataire) - la responsable et un agent du multi-accueil - 3 parents
<u>Comité consultatif du multi-accueil</u>
- élus : Mme André-Sabourdy (titulaire), Mme Mahéo (suppléante) - 6 parents - la responsable, une éducatrice de jeunes enfants et un agent du multi-accueil

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

